



# FLASH

## D'INFORMATION

### RH

*25 septembre 2020*

Suite à l'annonce de ce jour relative au projet de réorganisation du groupe, ce flash d'information est mis en place afin d'informer régulièrement les salariés de Latécoère en France.

#### **QU'EST-CE QU'UN PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI (PSE) ?**

Un PSE est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans l'entreprise. Il concerne les salariés sous CDI dont le licenciement pour motif économique ou le départ volontaire serait envisagé en raison des suppressions de postes et refus de modifications de contrats de travail prévues dans le cadre du projet de réorganisation.

Le projet présenté aujourd'hui aux instances représentatives du personnel est juridiquement composé de deux PSE : l'un pour la société LATECOERE SA, l'autre pour la société LATELEC SAS.

#### **QUEL EST LE CALENDRIER DU PSE ?**

Le calendrier du PSE est réglementé.

Les 30 septembre et 1er octobre, la procédure d'information-consultation avec les partenaires sociaux s'ouvrira pour une durée de 4 mois.

A l'issue de cette étape, le projet devra être validé ou homologué par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) sous 15 à 21 jours.

La mise en œuvre du PSE ne pourrait débuter qu'à l'issue de ce processus. Il comprendrait une première phase de départs volontaires et de reclassements internes, puis une seconde phase de notification des licenciements qui n'auraient pas pu être évités.

## COMMENT LES SALARIES SERONT-ILS ACCOMPAGNÉS ?

Des mesures spécifiques d'accompagnement font l'objet de discussion avec les partenaires sociaux, afin de trouver une solution d'emploi pour tout salarié quittant l'entreprise dans le cadre de ce projet. A l'issue de ces discussions, le dispositif d'accompagnement sera détaillé aux salariés.

En parallèle, un dispositif d'aide et d'accompagnement psychologique est mis en place selon deux modalités :

- Rendez-vous sur site avec des psychologues du cabinet Stimulus Conseil selon planning communiqué ultérieurement,
- Cellule d'écoute psychologique « Harmonie Santé Services » pour les adhérents Harmonie Mutuelle au 09 69 39 29 13 (appel non surtaxé).

### Pourquoi recevez-vous ce flash d'information ?

Vous recevez cet e-mail car vous êtes salarié(e), intérimaire ou stagiaire du groupe Latécoère en France (sociétés LATElec SAS et Latécoère SA). Vous pouvez demander à recevoir ces flashs d'information directement sur votre e-mail privé en adressant votre demande à [RHinfo@latecoere.aero](mailto:RHinfo@latecoere.aero), et en précisant votre nom, prénom, site de rattachement et matricule. Toute autre demande adressée à cet e-mail ne pourra pas être traitée. Pour toute question, rapprochez-vous directement de votre manager. Retrouvez également ces flashs d'information sur la page web [www.latecoere.aero/RHinfo](http://www.latecoere.aero/RHinfo) (accessible depuis tout appareil). Toute diffusion externe est prohibée.

# LATÉCOÈRE